

ARRETE n° AR18-425
Portant nomination d'un référent

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994,
Vu les statuts de l'établissement,
Vu le règlement intérieur de l'établissement,
Vu la demande du MESRI en date du 07 aout 2018

ARRETE

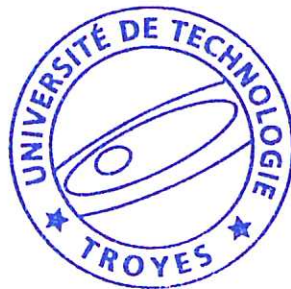
Article unique :

Monsieur Jean-Yves Lagoutte est nommé comme référent « radicalisation » à compter du 03 décembre 2018 et pour une durée de quatre ans.

Fait à Troyes, le 03 décembre 2018



Pierre Koch,
Directeur de l'UTT



Destinataires :

- Pierre Koch
- Stéphanie Ducellier
- Sonia Jaffro
- Jacques Wackel
- Jean-Yves Lagoutte